



Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

Avis relatif au recrutement d'une personne en situation de handicap dans un emploi d'inspecteur\trice de la jeunesse et des sports, en qualité d'agent contractuel

En application de l'article L352-4 du code général de la fonction publique, un recrutement d'une personne en situation de handicap dans un emploi d'inspecteur\trice de la jeunesse et des sports (IJS), en qualité d'agent contractuel, est prévu au titre de l'année 2026.

Les IJS sont des fonctionnaires de catégorie A, cadres du service public de la jeunesse et des sports. Leurs missions, l'environnement professionnel dans lequel ils évoluent, la rémunération dont ils bénéficient et leurs perspectives de carrière sont décrits plus précisément dans une fiche synthétique annexée au présent avis.

La personne recrutée se verra proposer un contrat d'une durée d'un an qui débutera le 1^{er} septembre 2026. À l'issue, elle deviendra inspecteur\trice titulaire, si elle répond aux attentes. Elle bénéficiera pendant l'année de contrat d'un accompagnement à l'entrée dans le métier par son service d'accueil et d'une formation dispensée par le centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) de Poitiers.

Une liste de postes vacants d'IJS situés dans l'hexagone sera proposée au candidat retenu. Ces postes étant susceptibles d'être éloignés du lieu de résidence actuel du candidat retenu, celui-ci sera amené, le cas échéant, à effectuer une mobilité géographique pour prendre ses nouvelles fonctions. Enrichi de cette première expérience pour laquelle une durée de 3 ans est préconisée, le candidat pourra demander une mutation.

La rémunération brute mensuelle pendant l'année de contrat, non négociable, se composera d'un montant prédéterminé d'environ 2 070 € et d'une indemnité dépendant du poste occupé, de 915 à 1 200 €, soit un total brut mensuel minimal d'environ 2 985 €.

Conditions à remplir par les candidats :

- justifier de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) en cours de validité, ou de tout autre document justifiant de l'appartenance à l'une des catégories de personnes mentionnées aux 1^o, 2^o, 3^o, 4^o, 9^o, 10^o et 11^o de l'article L. 5212-13 du code du travail,
- être titulaire d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent et remplir les conditions pour s'inscrire en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent (**IMPORTANT** : justifier d'une licence seule n'est donc pas suffisant ; les candidats doivent avoir validé au 01/09/2026 une première année de master ou avoir obtenu un diplôme supérieur à la licence [ex : maîtrise] permettant de s'inscrire en deuxième année de master),
- ne pas avoir la qualité de fonctionnaire,
- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- jouir de ses droits civiques,
- ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- être apte physiquement à l'exercice des fonctions.

Modalités d'inscription :

Les inscriptions sont ouvertes du **vendredi 27 mars au lundi 27 avril 2026 inclus**. Pour s'inscrire, les candidats doivent constituer un dossier de candidature, accompagné des pièces justificatives suivantes :

- tout document justifiant du bénéfice de l'obligation d'emploi (ex : RQTH),
- une copie des diplômes obtenus,
- et un curriculum vitae.

Le **dossier de candidature**, annexé au présent avis, est à établir en un seul exemplaire recto/verso **et** à transmettre accompagné des pièces justificatives au plus tard le **27 avril 2026 à minuit** :

- soit, de préférence, par voie dématérialisée à l'adresse électronique : ijs.de@education.gouv.fr
- soit par voie postale à l'adresse suivante :

Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

Direction de l'encadrement
Bureau des personnels d'inspection - DE SE 2-2
IJS 2026 (voie contractuelle)
110 rue de grenelle
75357 PARIS SP 07

Tout dossier adressé hors délai ou incomplet ne pourra être pris en considération.

La nature et le déroulement de la sélection :

Une commission effectuera une première sélection à partir des dossiers de candidature. Seuls seront convoqués à un entretien les candidats dont les dossiers auront été retenus. **Les auditions sont prévues le mercredi 17 juin 2026.**